

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 06 octobre 2021

DELIBERATION

2021/ 80 - SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS.

ASSOCIATION « VIVRE ENSEMBLE A HUMANICITE – Participation au projet « Jardin Partagé »

L'association « Vivre Ensemble A Humanité » poursuit le développement du jardin partagé du quartier Humanité, commencé il y a 2 ans. Ce projet permet la rencontre des habitants, et résidents du quartier, développe la solidarité et le vivre ensemble dans une activité de plein air.

Le budget total de cet événement est de 800 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 300 €.

ASSOCIATION « VIVRE ENSEMBLE A HUMANICITE – Participation au projet « Human'Arts »

L'association « Vivre Ensemble A Humanité » propose un projet culturel en lien avec le collectif « Human'Arts ». Ce projet verra se développer diverses activités artistiques (ateliers chant, danse Hip-Hop, atelier peinture) à destination des habitants du quartier Humanité.

Le budget total de cet événement est de 2.380 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 500 €.

ET VOUS TROUVEZ CA DROLE / CENTRE REGIONAL DES ARTS DU CIRQUE – participation aux scènes d'automne et de printemps

L'association « Et vous trouvez ça drôle / Centre Régional des Arts du Cirque » organise chaque saison 2 spectacles en partenariat avec la Maison Folie Beaulieu, intitulés « scènes d'Automne » et « scènes de printemps ». Ces projets permettent de présenter le travail du CRAC en Hors les Murs et pour un public ne fréquentant pas l'Ecole.

Le budget total de l'opération est de 9.206 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention de 5.000 €.

COLLECTIF RENARD – Création d'une peinture murale dans le cadre de la 5^{ème} édition de la BIAM

Dans le cadre de la cinquième édition de la Biennale Internationale d'Art Mural, le collectif Renard réalisera une création peinture à la Médiathèque L'Odysée.

Le budget total de l'opération est de 5.000 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention de 5.000 €.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** le versement des subventions suivantes :
 - 300 € à Vivre Ensemble à Humanité (N° SIRET : 840398622 00018) ;
 - 500 € à Vivre Ensemble à Humanité (N° SIRET : 840398622 00018) ;
 - 5.000 € à Et Vous Trouvez Ça Drôle / Centre Régional des Arts du Cirque (N° SIRET : 397679671 00024) ;
 - 5.000 € au Collectif Renard (N° SIRET : 753386754 00026) ;

- ◆ **IMPUTER** les dépenses correspondantes :
 - 5.800 € au Chapitre 65 - Article 65748 - Fonction 311 - Opération n° 1079 : soutien aux associations culturelles - code service : NEN ;
 - 5.000 € au Chapitre 65 - Article 65811 - Fonction 311 - Opération n° 2900 : Programmation Maison Folie Beaulieu - code service : NER.

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme